REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MONTGERON

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°26/80
OBJET : Rapport et débat d'orientation budgétaire 2027

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize du mois de novembre à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 5 novembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. GAUDEAU, Mme DOLLFUS, Mme GUERY, M. CORBIN, Mme RIOU-HARCHAOUI, M. KNAFO, Mme POULET, M. ALLARD, M. FERRIER, Mme NICOLAS, M. LEROY, Mme MORIN, Mme PROVOST, M. MAGADOUX, M. DUROVRAY (à partir de la délibération n°26/86), Mme CARLOS MARQUES, M. CHEVERT, M. GOURY, Mme LAPORTE, M. GOURY (sauf délibération n°26/79), Mme LAPORTE, M. LE MEUR (sauf délibération n° 26/79), Mme TOUCHON (sauf délibération n°26/92), M. VINCENT, Mme CIEPLINSKI, M. PRIM, Mme POIVRE, M. MILOSEVIC, Mme SCHLEEF

Absents ayant donné procuration :
M. VEYRAT ayant donné procuration à M. MAGADOUX
Mme GARTENLAUB ayant donné procuration à Mme DOLLFUS
M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme GUERY (jusqu'à la délibération n°26/85)
M. LE MEUR ayant donné procuration à M. GAUDEAU (jusqu'à la délibération n°26/79)
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. LEROY
Mme FERRIER ayant donné procuration à Mme CARLOS MARQUES
M. HIDRI ayant donné procuration à Mme CIEPLINSKI

Absents :
M. GOURY (délibération n°26/79)
Mme TOUCHON (délibération n°26/92)

Mme LAPORTE a été élue secrétaire de séance

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

DÉLIBÉRATION N°26/80

OBJET : RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2027

Vu l'article L2121-29 Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L1612-26 du Code général des collectivités territoriales, imposant aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget,

Vu le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du Conseil municipal,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 10 novembre 2026,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À la majorité absolue,
Contre : M. MILOSEVIC, Mme SCHLEEF

PREND ACTE Que le débat d'orientation budgétaire 2027 a eu lieu sur la base du rapport d'orientations budgétaires, présenté en annexe de la présente délibération.

DIT Que le rapport d'orientation budgétaire sera transmis au Président de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante, et qu'il sera mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la Ville dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France